

# COMPTES RENDUS REUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 03 Novembre 2015

L'an deux mille quinze, le Mardi 03 Novembre à 20 heures, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. LESAGE Norbert, Maire.

## Présents :

Maire : Norbert LESAGE - Adjoint au Maire : FORVEILLE Corinne et MEILLON Alain - Conseillers :  
- Daniel JOLY - Mélanie LECOUTURIER - Nathalie JARDIN - Stéphane BARETTE - Omar TOUZANI  
- Arnaud CONDE - Samuel BEAUREPAIRE - Isabelle MIALDEA

## Absents ayant donné pouvoir :

Catherine MARIE ayant donné pouvoir à Stéphane BARETTE  
Gilbert LUBIN ayant donné pouvoir à Norbert LESAGE  
Eric BAYEUX ayant donné pouvoir à Alain MEILLON

## Absent non excusé :

Jacques VERTES

**Elu secrétaire :** Alain MEILLON

## N° 2015-11-01 : APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 22 Septembre 2015 :

Le procès verbal de la réunion du conseil municipal du 22 Septembre 2015 est approuvé à l'unanimité.

## N° 2015-11-02 : PROJET DE SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE DU CALVADOS :

Après avoir entendu les explications fournies par M. le Maire, appuyées pour information, par le document SDCI (Schéma Départemental de Coopération Intercommunal), et après de nombreux échanges, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'émettre un avis défavorable, souhaitant par ce biais attirer l'attention sur le fait que, pour une cohérence territoriale, le schéma de production d'eau et l'assainissement devrait correspondre au périmètre de la fusion des deux intercommunalités actuelles (VBI et ACI).

## N° 2015-11-03 : CLASSEMENT DES CHEMINS RURAUX EN VOIES COMMUNALES (procédure dispensée d'enquête article L 141-3 du code de la voirie routière) :

Monsieur le Maire rappelle que les caractéristiques de certains chemins ruraux et chemins d'exploitation sont devenus, de part leur niveau d'entretien et leur utilisation, assimilables à de la voirie communale d'utilité publique.

De même, les voies de lotissements achevés sont assimilables à de la voirie communale.

Il propose au Conseil Municipal de classer ces voies dans la voirie communale.

Il rappelle que l'opération envisagée n'a pas pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par lesdites voies et, qu'aux termes de l'article L.141-3 du code de la voirie routière, le classement et déclassement des voies communales sont prononcés par le conseil municipal.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, décide le classement dans la voirie communale des voies suivantes :

## CHEMINS RURAUX ET VOIES COMMUNALES (11 635 mètres linéaires)

N° des Voies		Longueurs	Largeurs	Surface m <sup>2</sup>	N° des Voies		Longueurs		
CR	3	125	2,50	314	CR	46	52	3,00	156
CR	4	290	2,50	725	CR	47	230	3,00	690
CR	8	140	2,50	350	CR	47	85	2,50	213
CR	10	145	3,00	435	CR	48	185	2,60	741
CR	10	30	2,50	75	CR	48	284	3,00	852
CR	17	25	3,00	75	CR	48	330	3,00	990
CR	25	600	3,00	1800	CR	136	165	2,50	450
CR	32	160	3,00	480	Impasse Colombier		130	6,00	930
CR	33	25	2,50	63	Impasse Préaux		165	7,50	1400
CR	43	600	2,60	1560	CR	14	85	2,50	212
CR	44	250	2,50	625	CR	217	260	3,70	1230
CR	44	190	2,50	475					

donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour procéder aux démarches et formalités nécessaires à la modification du tableau de classement de la voirie communale et du document cadastral.

### **N° 2015-11-04 : FENETRES DE L'ANCIENNE MAIRIE, CHOIX DEVIS :**

M. le Maire présente au Conseil les différents devis établis par les entreprises ayant répondu à la consultation en vue du remplacement des fenêtres et portes du bâtiment abritant actuellement le Relais Paroissial, les activités TAP (Temps activités périscolaires) et les classes de CM1 et CM2 :

- Entreprise Laurent GUILBERT	31548.82 € TTC
- Normandie FENETRES	34153.20 € TTC
- D.R.D.	39652.88 € TTC
- « B » PLAST	45979.74 € TTC

Le devis de l'entreprise Laurent GUILBERT ne prévoyant pas de système Oscillo-battant, le Conseil charge M. le Maire de demander un complément de devis incluant ce procédé auprès de l'entreprise Laurent GUILBERT.

### **N° 2015-11-05 : CHOIX DU BUREAU D'ETUDE, REVISION DU PLAN DE ZONAGE :**

M. le Maire rappelle que, dans le cadre des démarches du PLU, l'Agence de l'Eau oblige la commune à procéder à la mise à jour de son schéma d'assainissement et présente au Conseil les différents devis reçus des bureaux d'études pour la révision du plan de zonage :

- SA2E	2700 HT
- SIBEO	2800 HT
- CAVOIS	2850 HT
- SOGETI	4000 HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de retenir la Sté SIBEO sous réserve d'obtenir un complément d'information que la commission travaux se chargera d'analyser.

### **N° 2015-11-06 : CHOIX DEVIS TRAVAUX VOIRIE POUR TRANSFERT :**

Après avoir entendu les explications de M. le Maire, le Conseil reporte cette question dans l'attente de plus amples informations.

## **N° 2015-11-07 : MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DE LA CANTINE ET DE LA GARDERIE :**

Devant le nombre croissant des incivilités formulées envers le personnel de la cantine et de la garderie, les élus de la commission scolaire propose au Conseil Municipal de procéder à la modification du règlement de la cantine / garderie.

L'absence d'amélioration dans le comportement des enfants, et cela malgré la mise en application des sanctions prévues par le règlement actuel, amène à constater une absence d'implication de certains parents dans le rôle qui doit être le leur en pareil circonstance.

En conséquence, la Commission Scolaire, qui a entendu les représentants des Parents d'élèves lors du Conseil d'École de fin juin 2015, propose d'aménager le règlement de la cantine / garderie, en le modifiant de la façon suivante :

### **Premier point :**

- Responsabiliser les élèves en nommant un chef de table par semaine qui sera chargé de collationner les couverts en bout de table en fin de repas, il ( ou elle) sera seul(e) à pouvoir se lever de table pour aller chercher de l'eau, du pain ou demander une intervention des encadrants municipaux etc...

### **Second point :**

- Les enfants qui auront lancé, renversé ou plus généralement, joué avec la nourriture, se verront appliquer comme sanction une obligation de nettoyage
- Ils impliqueront directement leur responsable de table qui se verra dans l'obligation d'aider à nettoyer les dégâts causés par ses camarades de table. Le but étant de rendre les enfants d'une même table solidaires entre eux afin que l'endroit soit respecté.

### **Troisième point :**

- Il a été décidé de durcir le règlement interne de la Cantine/Garderie en modifiant le degré des sanctions de la manière suivante :

**1<sup>ier</sup> incident**     **Rappel au règlement (notifié aux parents)**

**2<sup>ième</sup> incident**     **AVERTISSEMENT** et    **exclusion temporaire une semaine sans remboursement**

**Récidive**             **EXCLUSION DEFINITIVE**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, approuve les modifications du règlement Cantine/Garderie. Ce nouveau règlement sera transmis à tous les parents ayant un enfant scolarisé, par le biais des enseignants.

## **N° 2015-11-08 : REFECTION DU CHEMIN ENTRE VILLERS-BOCAGE ET VILLY-BOCAGE:**

M. le Maire rappelle que le chemin CR136 sert pour partie de « délimitation » dans le sens de sa longueur, entre la commune de Villers Bocage et celle de Villy-Bocage, et que ce chemin nécessite une réfection.

En accord avec la commune de Villers-Bocage, il est prévu de réaliser des travaux de réfection sur cette partie de voirie du CR136 à raison de 40% pour la commune de Villy-Bocage et 60% pour la commune de Villers-Bocage. La commune de Villers s'est chargée de consulter des entreprises. Il en ressort que le devis de l'entreprise HELLOUIN a été retenu pour un montant total de 2052.36 € TTC.

Pour que cette voirie soit refaite sur toute sa longueur, la commune de Villy-Bocage prend à sa charge le complément de travaux qui s'élèvent à 2471.31 € TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, accepte cette proposition

## **N° 2015-11-09 : PHOTOCOPIEURS :**

M. le Maire rappelle que, lors de la précédente réunion, il a été chargé de consulter plusieurs fournisseurs de photocopieurs en vue du remplacement éventuel du parc actuel (mairie et école).

Le conseil, après avoir entendu les explications de M. le Maire, décide à l'unanimité de ne pas donner suite aux offres de remplacement du matériel, celui-ci étant encore dans un état satisfaisant.

### **Informations diverses :**

La commission animation a fixé différentes dates de manifestations :

- 29 Novembre : repas des aînés ;
- 12 Décembre : Noël des enfants (jusqu'au CM2) avec séance de cinéma suivi d'un goûter ;
- 17 Décembre : Noël des employés communaux ;
- 10 Janvier 2016 : Vœux du Maire et de la Municipalité à 11 heures.
- 27 Mars 2016 : Traditionnelle Course aux Œufs
- 04 Juin 2016 : Journée sportive

Par ailleurs, l'Ecole organise le 11 Décembre : Le Marché de Noël

Enfin, la distribution des sacs pour les ordures ménagères ainsi que pour les « recyclables » aura lieu les 11 Décembre de 15h30 à 19h et le 12 Décembre de 9h à 12h.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 0h45mn.